

Syngenta International SA

Media Office
CH-4002 Bâle
Suisse
Tél.: +41 61 323 2323
Fax: +41 61 323 2424

www.syngenta.com

Contacts médias:

Paul Barrett
Suisse +41 61 323 2323

Paul Minehart
E.-U. + 1 202 737 8913

Contacts analystes/investisseurs:

Jennifer Gough
Suisse +41 61 323 5059
États-Unis + 1 202 737 6521

Lars Oestergaard
Suisse +41 61 323 6793
E.-U. + 1 202 737 6520



communiqué de presse

Bâle, Suisse, le 14 septembre 2015

Syngenta reçoit l'homologation de l'Agence Américaine de Protection de l'environnement (EPA) pour un nouveau fongicide très performant

- **Ce nouveau produit chimique complète la gamme de fongicides de pointe de Syngenta**
- **Lancement des ventes durant la saison 2016; potentiel de chiffre d'affaires supérieur à 150 millions de dollars**
- **Dernier-né de notre pipeline de produits de protection des cultures, dont la valeur atteint 3,6 milliards de dollars**

Syngenta a annoncé aujourd'hui avoir reçu l'homologation de l'Agence américaine de Protection de l'Environnement (EPA) pour ORONDIS™, un nouveau fongicide très performant. Les premières ventes devraient démarrer à la saison 2016.

Le lancement d'ORONDIS représente un progrès significatif pour les producteurs de légumes et de cultures spécialisées en matière de lutte contre certaines maladies comme le mildiou. Son nouveau mode d'action complète et étoffe la gamme de fongicides de pointe de Syngenta et contribue à lutter contre la résistance accrue à certains produits. Au cours d'essais à grande échelle, ORONDIS a montré une efficacité hors normes avec un taux d'application très inférieur à d'autres fongicides.

Davor Pisk, Chief Operating Officer, explique: «ORONDIS est le dernier-né de notre pipeline de produits de protection des cultures, dont la valeur atteint 3,6 milliards de dollars. Il offre aux producteurs un moyen de lutter efficacement et durablement contre les maladies qui sont susceptibles de dévaster les cultures et de diminuer les rendements.»

ORONDIS a pour ingrédient actif l'oxathiapiproline. Syngenta a acquis une licence auprès de DuPont en 2013 pour développer et commercialiser des produits contenant de l'oxathiapiproline. Elle détient les droits exclusifs pour les applications foliaires et au sol pour toutes les cultures en Amérique du Nord et pour les applications foliaires pour les légumes, le raisin et d'autres cultures spécialisées en dehors de l'Amérique du Nord.

Le potentiel de ventes d'ORONDIS est supérieur à 150 millions de dollars. Le lancement d'ORONDIS est prévu sur plusieurs grands marchés et pour une vaste gamme de cultures.

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta.

Avertissement concernant les déclarations prospectives :

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.